



HAL
open science

Cartographie de la végétation des berges de l'étang de Savigny du Parc du Sausset en Seine-Saint-Denis

Elisa Courric

► **To cite this version:**

Elisa Courric. Cartographie de la végétation des berges de l'étang de Savigny du Parc du Sausset en Seine-Saint-Denis. [Rapport de recherche] CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05, FRANCE. 2021, pp.26. mnhn-03579103

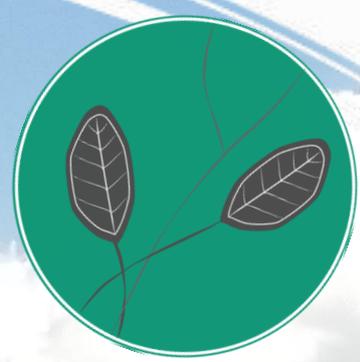
HAL Id: mnhn-03579103

<https://mnhn.hal.science/mnhn-03579103v1>

Submitted on 17 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Cartographie des berges de l'étang de Savigny en Seine-Saint-Denis (93)

Parc départemental du Sausset

SENSIBILISER



CONSERVER



ACCOMPAGNER



CONNAÎTRE



Coopération Régionale Naturo



Cartographie des berges de l'étang de Savigny en Seine-Saint-Denis (93)

Cartographie de la végétation des berges de l'étang de Savigny – Parc du Sausset (Aulnay-sous-bois)

Juillet 2021

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national, du Bassin parisien, délégation Ile-de-France, sous la responsabilité de :

Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Jeanne Vallet, Responsable de la délégation Ile-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Inventaire de terrain : Elisa Courric
Rédaction et mise en page : Elisa Courric
Cartographie : Elisa Courric
Gestion des données, analyse : Elisa Courric
Relecture : Elisa Courric, Jeanne Vallet
Saisie des données : Elisa Courric

Le partenaire de cette étude est :
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité
Hôtel du Département
93006 Bobigny Cedex

Référence à utiliser

Courric E., 2021 – Cartographie des berges de l'étang de Savigny en Seine-Saint-Denis (93). Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Structure financeuse. Paris. 26 p. + annexes.

Crédit photo

Photo de couverture : Elisa Courric



Sommaire

Introduction.....	1
1. Matériel et méthode.....	2
2. Résultats.....	3
2.1. Description des végétations.....	3
2.1.1. Végétation aquatique.....	4
2.1.2. Végétations riveraines.....	5
2.1.3. Mégaphorbiaies.....	7
2.1.4. Végétations pré-forestières.....	9
2.1.5. Végétations de friches.....	10
2.1.6. Pelouses pionnières.....	13
2.1.7. Clairières forestières arbustives.....	14
2.1.8. Prairies mésophiles.....	15
2.1.9. Végétations de parc.....	16
2.1.10. Végétations artificielles.....	17
2.2. Bilan surfacique et évolution.....	18
2.2.1. Bilan surfacique.....	18
2.2.2. Evolution.....	20
2.2.3. Gestions envisagées pour les végétations à favoriser.....	22
2.3. Enjeux et menaces.....	23
2.3.1. Enjeux.....	23
2.3.2. Menaces.....	23
Conclusion.....	24
Bibliographie.....	25
Fichiers complémentaires.....	25
Table des figures.....	26
Table des tableaux.....	26
Annexes.....	27
.....	28

Résumé

En partenariat avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, une étude portant sur la cartographie des végétations des berges de l'étang de Savigny dans le parc du Sausset à Aulnay-Sous-Bois (93) été réalisée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Cette cartographie a pour objectif principal d'actualiser les connaissances des végétations de ce site afin d'aider à orienter les décisions liées à la gestion de l'étang.

Les différents habitats entourant l'étang, semi-naturels ou artificialisés, ont été cartographiés en juillet 2021. Chaque habitat rencontré a fait l'objet d'une description détaillée et la surface qu'il recouvre sur les berges a été calculée. Une comparaison a été faite entre les surfaces des habitats inventoriés en 2016, lors de la précédente cartographie réalisée par le CBN du Bassin Parisien, et des habitats inventoriés en 2021.

La cartographie des berges de l'étang de Savigny a permis de recenser sept classes de végétations syntaxonomiques différentes au sein du parc. Sans grand intérêt d'un point de vue floristique, les végétations recensées ont une importance d'un point de vue faunistique, paysager et écologique. La diversité des milieux rencontrés est également intéressante. Entre 2016 et 2021, certaines végétations ont disparu, d'autres sont apparues, d'autres se sont dégradées, d'autres encore se sont développées. Il est important de conserver la biodiversité des habitats présents le long de berges. La gestion actuelle peut être conservée pour les habitats stables ou qui se développent bien. Une nouvelle gestion peut être expérimentée pour les habitats qui gagneraient à être développés ou reconstruits.

Mots Clés

Cartographie, végétations des berges, étang de Savigny, habitats semi-naturels, habitats artificiels, gestion de berges.

Introduction

Situé au sein du parc du Sausset, à cheval sur la commune d'Aulnay-Sous-Bois et de Villepinte en Seine-Saint-Denis (93), l'étang de Savigny est une retenue d'eau artificielle de plus de six hectares. Particulièrement entretenu et faisant l'objet d'une gestion soutenue, l'étang de Savigny se situe dans le secteur des prés carrés à Aulnay-sous-Bois, secteur le plus aménagé et fréquenté du parc (figure 1). Creusé à la fin des années 70, l'étang de Savigny a pour fonction première de recueillir les eaux d'orage et de retenir les crues. Particulièrement anthropisé, notamment par la présence de nombreuses berges minérales abruptes, l'aménagement de l'étang n'a pas été pensé pour favoriser l'implantation de la biodiversité. Malgré ces contraintes liées à la conception même de l'étang, le parc départemental du Sausset souhaite, par sa gestion, favoriser le développement et l'implantation d'une flore plus riche.

En partenariat avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, une étude portant sur la cartographie des végétations des berges de l'étang de Savigny a été réalisée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) en 2021. Elle a pour objectif principal d'actualiser les connaissances sur les habitats de ce site, et leur état, la précédente cartographie datant de 2016 (Lehane, 2016). Cette cartographie pourra servir de base de réflexion aux techniciens-gestionnaires du parc du Sausset pour stabiliser la diversité des habitats du parc et favoriser le développement de végétations intéressantes pour la biodiversité.

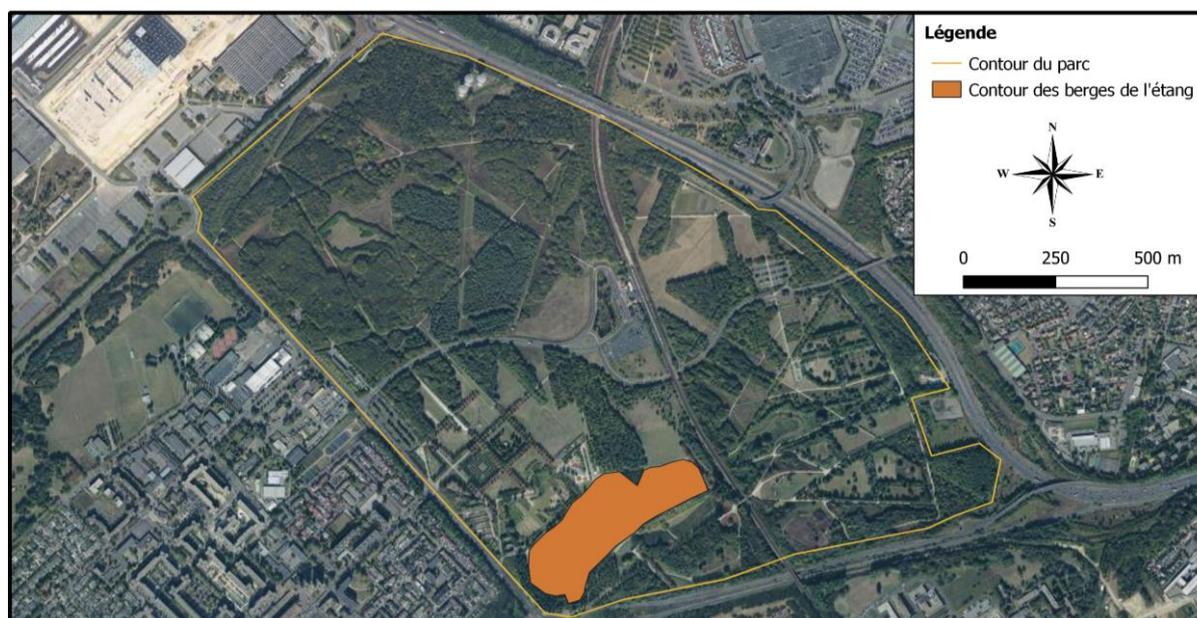


Figure 1 : Carte des contours du parc du Sausset et des berges de l'étang de Savigny - Source : CBNBP

1. Matériel et méthode

Le renouvellement de la cartographie de l'étang de Savigny a été effectué le 7 juillet 2021. Sur le terrain, l'ensemble des berges de l'étang est parcouru et chaque milieu rencontré est observé attentivement afin d'être défini d'un point de vue phytosociologique. Si le cortège floristique n'est pas facilement identifiable, un relevé phytosociologique est effectué. Pour chaque relevé phytosociologique effectué, un Bordereau d'Inventaire des Végétations (BIV) a été rempli (CBNBP, 2021). Les communautés végétales ont été identifiées selon la méthode phytosociologique sigmatiste et délimitées sur le terrain à l'échelle du 1: 1000^{ème}. Le milieu aquatique n'a pas fait l'objet d'une prospection spécifique. Seules les rares formations végétales aquatiques facilement identifiables depuis la rive ont été inventoriées.

Les cortèges décrits dans les relevés phytosociologiques ont permis la caractérisation des habitats, en utilisant le Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France (Fernez et Causse, 2015). Lors de l'analyse des données, les milieux observés sur le terrain sont comparés aux milieux décrits lors de l'étude cartographique réalisée par le CBN du Bassin Parisien en 2016 (Lehane, 2016). Pour les habitats observés en 2016, l'évolution de la surface et un commentaire sur leur état/évolution est fait, qu'ils soient toujours présents ou qu'ils aient disparu.

La cartographie a été réalisée sous SIG (application interne Lobelia4QGIS). Le niveau syntaxonomique privilégié pour la description des végétations est celui de l'association végétale, unité du synsystème. Dans le cas où la caractérisation de la végétation est délicate (cortège floristique mal exprimé), l'alliance et la classe, niveaux syntaxonomiques plus élevés, sont retenues. Afin de simplifier le rendu cartographique, ce n'est pas toujours le niveau syntaxonomique le plus précis qui apparaît sur la carte des végétations des berges de l'étang du Sausset (annexe 1). Le détail des végétations observées est donné dans la partie « Résultats ». Etant donné leur caractère parfois très artificiel, certaines végétations n'ont pas pu être identifiées selon la nomenclature phytosociologique. Dans ce cas, elles sont décrites par les codes Corine Biotopes et EUNIS.

Pour évaluer les enjeux du site concernant les végétations, nous nous référons à la liste des habitats d'intérêt communautaire ainsi qu'à la liste régionale des habitats déterminants pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France (CBNBP, 2015b). Pour la flore inventoriée dans les relevés phytosociologiques, nous nous référons aux listes de protections nationale et régionale, à la liste rouge régionale et à la liste des espèces déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France, consultables dans le catalogue de la flore d'Île-de-France (CBNBP, 2016).

2. Résultats

2.1. Description des végétations

Excepté pour les habitats artificiels ou sans végétation qui font l'objet d'une présentation simplifiée, une fiche descriptive de chacune des végétations rencontrées au sein du parc est présentée ci-dessous. Sur chaque fiche, figurent les informations suivantes :

- Identification : le nom français du syntaxon concerné par la fiche, son nom syntaxonomique et ses codes CORINE Biotopes et EUNIS associés sont donnés.
- Description générale de la végétation observée : commentaires sur les caractères physiologiques et structuraux généraux du syntaxon observé.
- Déclinaison(s) observée(s) au sein du parc : si au sein d'un niveau syntaxonomique, des niveaux syntaxonomiques plus précis ont été identifiés pour une végétation, ils sont présentés ici.
- Etat de conservation de la végétation : l'évaluation de la typicité de la végétation et de son intégrité de structure à l'échelle du site d'étude permettant de conclure sur l'état de conservation général de l'habitat sont données. Une brève comparaison avec l'état des végétations de 2016 est faite.
- Valeurs écologique et patrimoniale : l'intérêt fonctionnel, paysager, écologique et patrimonial de la végétation, en précisant s'il y en a, les espèces végétales patrimoniales liées à cette végétation et présentes au sein de la zone d'étude. Dans ce paragraphe, sont également précisés les critères d'éligibilité de la végétation à la Directive Habitats-Faune-Flore et aux végétations patrimoniales en Île-de-France.
- Dynamique et gestion : l'évolution naturelle de l'habitat est décrite et quelques conseils de gestion sont apportés.

La carte de végétations des berges de l'étang de Savigny est présentée en annexe 1.

2.1.1. Végétation aquatique

Couvertures de Lemnacées – Classe du *Lemnetea minoris* (code Corine Biotopes 22.41, code EUNIS C1.221)

Description générale de la végétation : Herbiers aquatiques annuels, non enracinés, flottant librement en surface ou entre deux eaux. Ils forment des peuplements souvent denses et parfois en superposition avec d'autres végétations aquatiques. Le cortège végétal est souvent monospécifique, dominé par des Lemnacées. Cette végétation de plein soleil ou de demi-ombre, ubiquiste, colonise un large panel de plans d'eau. Son développement, optimal en été, est variable d'une année à l'autre. Elle se développe sur des eaux douces, calmes, stagnantes à faiblement courantes, généralement abritées, acides à basiques, moyennement riches à très riches en nutriments, non à très peu polluées. Le substrat est imperméable et d'origine variée.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Pas de déclinaison observée.

Etat de conservation de la végétation : Très peu de végétations aquatiques ont été observées à proximité des berges de l'étang. Seule une tâche d'herbier à lentilles d'eau, très éparse et représentée par une seule espèce, la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*), a été inventoriée. Depuis 2016, la surface de cette végétation a encore diminué. La typicité floristique et l'intégrité de structure sont globalement très mauvaises - état de conservation mauvais -, avec la présence d'un cortège appauvri (figure 2). L'étang n'ayant pas été prospecté dans son intégralité, il est possible que d'autres espèces aquatiques, plus éloignées des berges, soient présentes sans toutefois former de grandes colonies qui auraient pu être observées depuis les bords de l'étang.

Valeurs écologiques et patrimoniales : En mosaïque avec des zones d'eau libre, cette végétation peut servir de lieu de reproduction et d'alimentation pour la faune, elle peut abriter des espèces floristiques patrimoniales dans certains cas. Ces herbiers spécialisés sont également des indicateurs de la qualité physico-chimique des eaux et participent à la mosaïque des végétations des plans d'eau.

Les communautés du *Lemnion minoris*, sont d'intérêt communautaire au niveau européen. Les communautés observées sur le site d'étude ne sont pas considérées comme mésotrophes et ne sont donc pas patrimoniales en Île-de-France.

Dynamique et gestion : Lorsque ces herbiers prolifèrent sur de trop grandes surfaces, ils indiquent une surcharge de l'eau en éléments organiques (phosphates, nitrates). Ce n'est pas le cas ici. Présents de façon trop éparse dans au sein de l'étang de Savigny, les herbiers de lentilles d'eau ne peuvent pas non plus remplir cette fonction. Il serait intéressant de favoriser leur extension localement.



Figure 2 : Végétation éparse de lentilles d'eau – Classe du *Lemneta minoris* - Parc du Sausset - 2021

2.1.2. Végétations riveraines

Roselières – Alliance du *Phragmites communis* (code Corine Biotopes 53.1, code EUNIS C3.2)

Description générale de la végétation : Végétations herbacées hautes formant des peuplements plus ou moins denses. Caractérisées par la présence de grands héliophytes, elles sont souvent dominées par une seule espèce. Souvent pionnières, on les retrouve habituellement sur les berges ensoleillées des cours d'eau calmes, des étangs et des mares. Ces roselières sont inondées la plupart du temps et peuvent subir une exondation passagère pendant l'été. Le sol est légèrement acide, à teneur en nutriments variable.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang :

- Franges d'iris (*Iris pseudacorus*) dont l'association phytosociologique n'a pu être identifiée, reliant les différents îlots de phragmitaies (figure 3).
- Phragmitaie, association du *Phragmitetum communis* : phragmitaie mésotrophile à eutrophile formée d'une végétation haute, assez dense et largement dominée par le roseau commun (*Phragmites australis*) (figure 4).

Etat de conservation de la végétation : Avec près de 2300m², la roselière est présente sur près de la moitié des surfaces de jonction berges/eau de l'étang. Depuis 2016, les phragmitaies se sont bien développées. La typicité floristique est considérée comme « moyenne » et l'intégrité de structure comme « bonne » - état de conservation moyen.

Valeurs écologiques et patrimoniales : Sans receler de nombreux taxons patrimoniaux d'un point de vue floristique, les roselières sont une zone de refuge et de reproduction majeure pour la faune (avifaune, amphibiens notamment). Au sein de l'étang, l'alternance de franges d'iris et de phragmitaies sur une longue surface permet également un continuum écologique intéressant pour la faune. Il existe en plus tout un cortège d'invertébrés aquatiques inféodés à ce biotope. Les roselières jouent également un rôle écologique et fonctionnel important de filtration, d'épuration, de rétention des eaux et de fixation des berges.

Déterminantes ZNIEFF, ces végétations ne sont ni d'intérêt communautaire ni patrimoniales au niveau régional.

Dynamique et gestion : L'idéal est d'avoir un habitat avec une largeur assez grande pour pouvoir accueillir l'avifaune (au moins 10 m). Il serait intéressant de laisser les phragmitaies continuer à s'étendre. Si l'habitat se développe de trop, un faucardage automnal peut limiter sa propagation. Il faudra alors veiller à rajeunir une partie seulement de l'habitat chaque année pour conserver des zones de refuge pour la faune et une phragmitaie de maturité variable.



Figure 4 : Frange d'*Iris pseudacorus* - Alliance du *Phragmites communis* – Parc du Sausset - 2021



Figure 3 : Phragmitaie - Association du *Phragmitetum communis* - Parc du Sausset - 2021

Description générale de la végétation : Végétations herbacées hautes, formant des peuplements denses et d'aspect homogène de laïches. Dominées par des Cypéracées souvent accompagnées par de grands héliophytes rhizomateux, le cortège floristique de ces végétations est généralement peu diversifié. Elles se développent en condition ensoleillée ou de demi-ombre, de façon linéaire le long de berges de plans d'eau ou de fossé. Le sol est eutrophe, plutôt minéral mais parfois enrichi en matière organique, consolidé, non ou peu vaseux, acide à basique, gorgé d'eau une grande partie de l'année.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Aucune déclinaison recensée

Etat de conservation de la végétation : Les cariçaies rencontrées au tour de l'étang sont quasi-monospécifique, largement dominée par la laïche des rives (*Carex riparia*). Elles forment d'assez grandes surfaces, parfois homogènes, parfois envahie par les ronces, les ligneux et *Petasites hybridus*. Depuis 2016, l'envahissement de ce milieu par d'autres espèces s'est accéléré. La typicité floristique et l'intégrité de structure sont considérées comme moyennes - état de conservation moyen (figure 5).

Valeurs écologiques et patrimoniales : Ces végétations sont peu diversifiées mais jouent un rôle fonctionnel et paysager important au sein des zones humides. Elles jouent également un rôle écologique majeur en participant à l'épuration des eaux, la fixation des berges et comme corridor écologique.

Ces végétations ne sont ni d'intérêt communautaire ni patrimonial au niveau régional.

Dynamique et gestion : Le maintien de la qualité, de la circulation et du niveau d'eau baignant ces milieux est primordial pour ces végétations. Elles doivent être préservées au maximum des pollutions naturelles ou anthropiques pour s'exprimer de façon optimale. Au sein des plans d'eau où la quantité et la qualité de l'eau ne sont pas modifiées, les cariçaies peuvent être très stables, ce qui semble être le cas dans l'étang de Savigny. Si des ligneux percent au sein des cariçaies, il est préconisé de le retirer pour maintenir ces milieux ouverts. Un arrachage des espèces envahissantes peut également être expérimenté.



Figure 5 : Cariçaie - Alliance du *Caricion gracilis* - Parc du Sausset - 2021

2.1.3. Mégaphorbiaies

Communautés à reines des prés – Classe du *Filipendulo ulmariae* – *Convolvuletea sepium* (code Corine Biotopes 37.1, code EUNIS E5.412)

Description générale de la végétation : végétation hautes et denses avec un cortège floristique moyennement diversifié dominé par de grandes espèces de vivaces à larges feuilles. Stade transitoire entre les milieux herbacés humides et les boisements humides, les mégaphorbiaies apprécient les milieux ouverts inondés une partie de l'année et assez riches en nutriments.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang :

- Mégaphorbiaie à Reine des Prés (*Filipendulo ulmaria*), ordre du *Loto pedunculati* - *Filipenduletalia ulmariae* : mégaphorbiaie mésotrophile, présente ponctuellement au sein du parc, entre friches et phragmitaies (figure 6).



Figure 6 : Mégaphorbiaie à Reines des prés avec roselière au second plan - *Ordre du Loto pedunculati* - *Filipenduletalia ulmariae* - Parc du Sausset - 2021

- Mégaphorbiaie naissante et davantage perturbée, dont l'association n'a pu être identifiée. Elle est présente en mosaïque avec des plantations ornementales dans le jardin des Amériques (figure 7).



Figure 7 : Jeune mégaphorbiaie dans le jardin des Amériques - Classe du *Filipendulo ulmariae* - *Convolvuletea sepium* - Parc du Sausset - 2021

Etat de conservation de la végétation : Au sein du jardin des Amériques, la mégaphorbiaie, encore jeune, présente quelques espèces indicatrices de mégaphorbiaies comme le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*). Son développement est menacé par la colonisation du milieu par le Solidage géant (*Solidago gigantea*), déjà bien présent. Cette mégaphorbiaie n'étant pas recensée en 2016. Sa typicité floristique est moyenne et son intégrité de structure, fragile, est mauvaise - état de conservation mauvais.

En ce qui concerne les mégaphorbiaies de l'ordre du *Loto pedunculati - Filipenduletalia ulmariae*, elles sont présentes autour de l'étang de façon relictuelle, sur de faibles surfaces, avec un cortège floristique très appauvri et envahi par les ronces et quelques espèces ligneuses. La Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*) sont les seules espèces indicatrices des mégaphorbiaies qui persistent, bien que difficilement. L'état de conservation de cette mégaphorbiaie s'est dégradé depuis 2016. La typicité floristique et l'intégrité de structure de ces habitats sont vraiment très dégradées au sein des berges -état de conservation mauvais.

Valeurs écologiques et patrimoniales : Les mégaphorbiaies présentent un cortège relativement banal mais jouent un rôle paysager important au sein des zones humides dans la filtration de l'eau et la fixation des berges. Lorsqu'elles occupent une surface importante, elles peuvent héberger une entomofaune intéressante (papillons, coléoptères...) et servir de corridor écologique.

Les mégaphorbiaies peuvent être inscrites à la Directive Habitat lorsqu'elles sont en contexte alluvial avec crues temporaires et sans perturbation anthropiques, ce qui n'est pas le cas au sein de l'étang de Savigny.

Dynamique et gestion : ces habitats sont un stade transitoire entre les milieux herbacés humides et les boisements humides. Ils se développent après abandon de la fauche ou du pâturage, sur des prairies ou alors en bordure de boisements. Le maintien de ces végétations est grandement dépendant de l'inondation temporaire du sol, facteur sur lequel les gestionnaires du parc n'ont pas réellement de prise. Cependant, en parallèle, des actions peuvent être mises en place pour favoriser le développement de cette végétation. Pour conserver ces milieux ouverts, des actions d'arrachage des ligneux sont notamment préconisées et des actions de débroussaillage suivies de fauches exportatrices tous les deux ou trois ans peuvent être mises en œuvre.

2.1.4. Végétations pré-forestières

Ourlets vivaces mésophiles – Alliance du *Trifolion medii* (code Corine Biotopes 34.42, code EUNIS E5.22)

Description générale de la végétation : Végétation herbacée, de hauteur variable et à physionomie prairiale, se développant habituellement en lisières forestières, chemins, talus ou pelouses abandonnées. Elle a un cortège floristique assez diversifié et se développe en linéaire en lisière ou en nappe, colonisant les pelouses, si les conditions d'ensoleillement sont suffisantes. Cet habitat apprécie les sols moyennement riches, neutres à légèrement calcaires, plutôt mésophiles et à bonne réserve en eau.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Aucune déclinaison recensée.

Etat de conservation de la végétation : présente de façon ponctuelle, sur une assez grande surface au niveau des berges nord-est de l'étang, cette végétation est menacée par le développement du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), très présent au sein du parc et particulièrement sur cette surface. La surface occupée par le *Trifolion medii* était identifiée comme une prairie mésophile et une zone de transition prairie/fourrée en 2021. Avec un cortège floristique très pauvre et une mauvaise typicité de structure, l'ourlet du *Trifolion medii* n'est pas caractéristique - état de conservation mauvais (figure 8).

Valeurs écologiques et patrimoniales : Cet habitat présente un cortège floristique assez banal mais représente une zone de refuge pour un grand nombre d'espèces animales et a un rôle majeur dans les continuités écologiques.

Cette alliance est patrimoniale en contexte de lisière, ce qui n'est pas le cas ici. Cette végétation est également déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

Dynamique et gestion : Cette végétation est un habitat transitoire entre les prairies/friches et les fourrés mésophiles, elle est principalement menacée par la fermeture possible du milieu. Pour conserver ce milieu ouvert, un arrachage des espèces ligneuses est préconisé. Une fauche tardive, en septembre-octobre, avec exportation des foins, tous les 4-5 ans, permettra de stabiliser l'ourlet.



Figure 8 : Ourlet calcicole envahie par le Cornouiller sanguin - Alliance du *Trifolion medii* - Parc du Sausset - 2021

2.1.5. Végétations de friches

Friches de vivaces sur sol frais – Alliance de l'*Arction lappae* (code Corine Biotopes 871, code

Description générale de la végétation : Végétation haute, très diversifiée et à floraison estivale exubérante lorsqu'elle est bien développée. Souvent haute et luxuriante, elle est dominée par des plantes bisannuelles et vivaces. Ces friches occupent le plus souvent des stations semi-ombragées, au niveau du lit majeur des vallées mais aussi au niveau des lisières ou des chemins forestiers dégradés, et apprécient les sols relativement frais et riches en azote. Elles se développent sur des sols riches en éléments nutritifs et relativement frais.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang :

- Friches de vivaces sur sol frais, dont l'alliance n'a pu être identifiée, présentes sur une large surface des berges nord du parc (figure 9). Végétation dense, nitrophile, elle est riche en espèces caractéristiques telles que la Grande bardane (*Arction lappae*), l'Aigremoine eupatoire et odorante (*Agrimonia eupatoria*, *Agrimonia procera*), la Berce sphondylle (*Heracleum sphondylium*), etc. Elle est présente en mosaïque avec une espèce envahissante qui se développe rapidement au sein du parc, la Pétasite hybride (*Petasites hybridus*) et son cortège floristique présente quelques espèces des friches de vivaces sur sol sec comme le Panais (*Pastinaca sativa*).
- Friches de vivaces sur sol frais de l'association de *Heracleo sphondylii* - *Rumicetum obtusifolii*, présentes à l'est des berges et ponctuellement au sud. A l'est, cette végétation, riche en Sureau yèble (*Sambucus ebulus*) et comportant plusieurs espèces caractéristiques (*Agrimonia procera*, *Agrimonia eupatoria*, *Artemisia vulgaris*, etc.), est très perturbée. Elle présente en mélange dans son cortège végétale quelques espèces de mégaphorbiaies (*Symphytum officinalis*, *Convolvulus sepium*, *Epiobium hirsutum*, etc.). Au sud, un ponctuel de cette friche est largement dominé par *Sambucus ebulus*, en mosaïque avec des plantations ornementales.



Figure 9 : Friche de vivaces sur sol frais sur les berges nord de l'étang - Alliance de l'*Arction lappae* - Parc du Sausset - 2021

Etat de conservation de la végétation : Les friches de vivaces sur sol frais occupent une large surface des berges de l'étang. Ces surfaces étaient considérées comme des prairies mésophiles en 2016. Leur cortège floristique, contenant des patchs d'espèces envahissantes monospécifiques et plusieurs espèces caractéristiques d'autres habitats, est mauvais. La typicité de structure, perturbée est mauvaise également - état de conservation mauvais.

Valeurs écologiques et patrimoniales : Ces friches, lorsqu'elles ne sont pas dégradées par la présence d'espèces envahissantes, abritent souvent un grand nombre d'espèces végétales et animales, insectes et oiseaux notamment. Elles assurent en plus un rôle de corridor écologique pour la faune et la flore dans des secteurs urbanisés.

Ces végétations ne sont ni d'intérêt communautaire ni patrimonial au niveau régional.

Dynamique et gestion : Ces friches constituent un intermédiaire entre les mégaphorbiaies et les friches nitrophiles. En l'absence de perturbation, ces friches sont colonisées par les ligneux et évoluent vers des fourrés humides. Pour faire évoluer cet habitat en prairies nitrophiles, milieu plus intéressant d'un point de vue floristique, des fauches répétées sont préconisées. Cependant, lorsque des espèces envahissantes colonisent ces milieux, il devient difficile de les gérer car ces espèces, plutôt résistantes à la fauche et à l'arrachage, se maintiennent en place. Elles peuvent même bloquer l'évolution du milieu en empêchant l'installation d'arbustes.

Friches de vivaces sur sol sec – Alliance du *Daucus carotae* – *Melilotion albi* (code Corine Biotopes 871, code EUNIS E5.1)

Description générale de la végétation : Végétations hautes et peu denses, dominées par des graminées et riches en espèces vivaces nitrophiles. Ces végétations occupent d'anciennes terres cultivées abandonnées, des terrains vagues ou des prairies abandonnées. Elles apprécient les terrains relativement secs et les sols neutres à calcaires, riches en nutriments, notamment en azote.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Aucune déclinaison observée.

Etat de conservation de la végétation : Présentes sur de grandes surfaces sur les berges nord de l'étang, ces végétations sur sol sec présentent un faciès prairial mais possèdent un cortège floristique typique de friches de vivaces sur sol sec : Picris fausse-épervière (*Picris hieracioides*) Carotte sauvage (*Daucus carota*), Vergerette de Sumatra (*Erigeron sumatrensis*), Origan commun (*Origanum vulgare*), Torilis des champs (*Torilis arvensis*), etc. Les surfaces occupées par ces friches étaient catégorisées comme prairies mésophiles en 2016. Sur l'ensemble des berges, la typicité floristique ainsi que l'intégrité de structure restent moyennes - état de conservation moyen (figure 10).

Valeurs écologiques et patrimoniales : Le cortège floristique de ces friches est très diversifié, tout particulièrement lorsque celles-ci occupent de grandes surfaces. Elles peuvent constituer des habitats de substitution pour tout un cortège d'insectes (papillons, criquets, sauterelles...) et d'oiseaux. Elles jouent également un rôle de corridor écologique pour la faune et la flore. Souvent remaniés, ces terrains sont malheureusement également propices au développement et à l'installation de nombreuses espèces envahissantes telles que le Buddleia ou le Solidage.

Ces végétations ne sont ni d'intérêt communautaire ni patrimonial au niveau régional.

Dynamique et gestion : Ces friches, s'installant sur des milieux ouverts qui ne sont plus gérés, possèdent une dynamique importante. Si aucune gestion n'est appliquée à ces milieux, ils sont progressivement colonisés par des arbustes puis des arbres. Un arrachage des espèces ligneuses est préconisé. Si le milieu n'est pas trop riche, il est également conseillé de pratiquer une fauche régulière pour retrouver un habitat de type prairie de fauche.



Figure 10 : Friche de vivaces sur sol sec - Alliance du *Daucus carotae* - *Melilotion albi* - Parc du Sausset - 2021

2.1.6. Pelouses pionnières

Pelouses pionnières – Alliance de l'*Alyssa alyssoidis* – *Sedion aldi* (code Corine Biotopes 341, code EUNIS E1.11)

Description générale de la végétation : Végétations herbacées vivaces, rases et très ouvertes (moins de 50% de recouvrement) se développant sur les dalles, rochers, corniches, ... des milieux naturels et artificiels. En Seine-Saint-Denis, ces végétations sont souvent éparées, pauvres en espèces, avec principalement des plantes vivaces et des petites fougères. Elles se développent dans des endroits ensoleillés sur des sols constitués d'une mince pellicule de terre fine, avec un substrat assez pauvre en nutriments, sec à très sec.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Aucune déclinaison recensée

Etat de conservation de la végétation : Présentes de façon très ponctuelle sur les berges minérales au sud-sud-ouest de l'étang, ces pelouses pionnières se développent timidement. Ces végétations n'avaient pas été inventoriées en 2016. Leur typicité floristique est moyenne et leur intégrité de structure plutôt mauvaise - état de conservation mauvais (figure 11).

Valeurs écologiques et patrimoniales : En contexte urbain, les espèces floristiques présentes n'ont pas d'intérêt majeur mais cet habitat sert de refuge à un cortège animal varié (Hyménoptères, Reptiles, Micromammifères). L'aspect visuel de ces milieux qui embellissent considérablement les paysages urbains n'est pas négligeable non plus.

Cet habitat est patrimonial et d'intérêt européen prioritaire en situation naturelle, ce qui n'est pas le cas ici.

Dynamique et gestion : Les pelouses pionnières évoluent très lentement. En contexte anthropique, un piétinement léger, humain ou animal, peut favoriser l'ouverture de ce milieu sauf en cas de sur-fréquentation, fatale pour ces végétations. Le maintien de ces groupements passe par un entretien doux des berges minérales. Pour restaurer ou encourager le développement de ces milieux, il est possible de débroussailler et de décaper légèrement le sol.



Figure 11 : Pelouses pionnières sur les berges minérales - Alliance de l'*Alyssa alyssoidis* - *Sedion aldi* - Parc du Sausset - 2021

2.1.7. Clairières forestières arbustives

Fourrés arbustifs – Alliance du *Sambuco racemosae* – *Salicion capreae* (code Corine Biotopes 31.872, code EUNIS G5.85)

Description générale de la végétation : Végétations arbustives hautes de deux à sept mètres, denses, souvent épineuses et impénétrables. Elles sont dominées par le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguine (*Cornus sanguinea*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) ou le Noisetier (*Corylus avellana*) et souvent accompagnées par la Ronce commune (*Rubus fruticosus*). Ces végétations, mésophiles, se présentent sous la forme de haies ou de bosquets le long de berges de l'étang. Elles apprécient un sol profond, sec à frais, neutre à légèrement acide, assez riche en éléments nutritifs.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Aucune déclinaison recensée.

Etat de conservation de la végétation : Disséminés le long des berges de façon éparse, ces fourrés arbustifs possèdent un cortège floristique assez peu diversifié et une intégrité de structure « moyenne » - état de conservation moyenne. Leur surface a légèrement augmenté depuis 2016.

Valeurs écologiques et patrimoniales : Ces fourrés constituent des sites importants pour la faune en tant que zone d'alimentation, de reproduction et de refuge (insectes, micromammifères et oiseaux en particulier).

Ils ne sont pas considérés comme patrimoniaux dans la région et ne sont pas d'intérêt communautaire au niveau européen.

Dynamique et gestion : Les fourrés arbustifs sont des végétations transitoires entre végétation herbacée et forêt. Dans le cas où ces fourrés colonisent des milieux ouverts plus intéressants - comme cela pourrait peut-être être le cas au niveau des berges ouest de l'étang dans quelques années - une coupe sélective permet de les contenir et de favoriser une mosaïque de végétations ouvertes et fermées. Au niveau des berges nord, les fourrés arbustifs sont présents de façon très isolée, se résumant parfois à quelques arbustes seulement, et ne représentent *a priori* pas de menaces pour les milieux ouverts environnants.

2.1.8. Prairies mésophiles

Pelouse piétinée – *Lolio perennis* – *Plantaginion majoris* (code Corine Biotopes 381, code EUNIS E2.1)

Description générale de la végétation : Végétation herbacée, rase, assez hétérogène au niveau de la hauteur et de la densité, avec parfois des zones de sols nus. Elles sont principalement constituées d'espèces qui résistent bien au pâturage et au piétinement comme le Grand Plantain (*Plantago major*), le Pâturin annuel (*Poa annua*) ou la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*) qui composent l'essentiel du fond floristique. Ces pelouses s'observent sur des sols frais à secs et assez riches en nutriments. Elles sont localisées le long des chemins du parc et se développent dans des endroits ensoleillés.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Aucune déclinaison recensée.

Etat de conservation de la végétation : Lors de la création du parc, ces habitats devaient être des pelouses de parc. Le piétinement et le pâturage important des bernaches du Canada et des lapins de Garennes sont certainement à l'origine de leur évolution en pelouses piétinées. Ces pelouses ont été catégorisées comme des pelouses de parc en 2016. Leur cortège floristique et leur typicité de structures sont moyens – état de conservation moyen (figure 12).

Valeurs écologiques et patrimoniales : Ces formations, rudéralisées et très riches en graminées, sont caractérisées par un cortège floristique appauvri qui ne lui confère pas une valeur écologique importante. Elles participent cependant à la formation d'un corridor écologique des milieux ouverts. Ces végétations ne sont ni d'intérêt communautaire ni patrimonial au niveau régional.

Dynamique et gestion : Les végétations du *Lolio perennis* - *Plantaginion majoris* constituent une communauté prairiale déjà très dégradée par le tassement et ne sont pas soumises à une menace particulière. Ces habitats se maintiennent tant que le pâturage ou la tonte sont pratiqués. En l'absence de gestion, les arbustes s'installent et l'on obtient un habitat de type fourré mésophile. Pour la gestion, on privilégiera une pression de pâturage modérée (éviter le surpâturage et le piétinement) et on limitera au maximum les apports d'engrais pour favoriser une flore mésotrophe.



Figure 12 : Pelouses piétinées pâturées par les bernaches - Alliance du *Lolio perennis* – *Plantaginion majoris* – Parc du Sausset - 2021

2.1.9. Végétations de parc

Gazons urbains – Association du *Festuco rubrae* - *Crepidetum capillaris* (code Corine Biotopes 85.12, code EUNIS E2.64)

Description générale de la végétation : Végétations rases, assez denses, légèrement piétinées mais non pâturées et caractéristiques des parcs urbains. Le *Festuco* - *Crepidetum* est bien représenté sur les berges nord et sud de l'étang. Ces gazons eutrophiles, très souvent tondu pour maintenir une faible hauteur, sont généralement pauvres en espèces et les graminées comme l'ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), le groupe Fétuque rouge (*Festuca rubra* groupe) ou d'autres espèces de vivaces telles que la Pâquerette (*Bellis perennis*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), constituent l'essentiel du fond floristique.

Déclinaison(s) observée(s) autour de l'étang : Aucune déclinaison recensée.

Etat de conservation de la végétation : Les pelouses du parc, très entretenues, sont en bon état. Elles étaient déjà catégorisées comme pelouses de parc en 2016. La typicité floristique et l'intégrité de structure sont bonnes - état de conservation bon (figure 13).

Valeurs écologiques et patrimoniales : Drastiquement gérées, ces végétations sont caractérisées par un cortège floristique appauvri qui ne leur confère pas une valeur écologique importante. La tonte rase empêche une flore diversifiée de s'installer et seules quelques espèces dominantes se maintiennent. Elles ont l'avantage de créer un continuum entre les milieux ouverts au sein des berges.

Ces végétations ne sont ni d'intérêt communautaire ni patrimonial au niveau régional.

Dynamique et gestion : Ces gazons sont maintenus par une tonte intensive au sein du parc et s'observent soit en habitat simple, soit en mosaïque avec des plantations ornementales. Les pelouses de la partie ouest de berges pourraient éventuellement être remodelées en pente douce ce qui permettrait peut-être le développement de végétations plus humides (mégaphorbiaies, gazons amphibies, etc.). Le modelage des pelouses des berges sud, séparées de l'étang par des berges minérales, est impossible.



Figure 13 : Pelouses de parc - Association du *Festuco rubrae* - *Crepidetum capillaris* - Parc du Sausset - 2021

2.1.10. Végétations artificielles

Alignements d'arbres, bosquets, boisements de parcs, parterres de fleurs (codes Corine Biotopes 84.1, 84.3, 85.11, 85.14, codes EUNIS : G5.1, G5, G5, I2.11)

Omniprésents au sein du parc et souvent en mosaïque avec les milieux ouverts présentés précédemment, ces milieux sont présents sur une faible surface des berges. Ces habitats sont constitués d'espèces ligneuses indigènes, feuillus ou conifères. On retrouve ces ligneux en alignement principalement. Ces végétations cohabitent en mosaïques avec des pelouses de parc ou des fourrés à jeunes Cornouiller sanguin.

D'un point de vue écologique, ces végétations peuvent représenter une zone de refuge pour la flore, les oiseaux principalement.

Plantations code Corine Biotopes 85.12, code EUNIS : I2.1

En mosaïque avec les pelouses de parc, des plantations ornementales sont présentes sur une grande partie des berges de l'étang. Sur les berges nord, des plantations sont recensées principalement au niveau du « jardin des Amériques », parcelle horticole localisée au bord de l'étang et au sein de laquelle se trouvent de nombreuses plantations d'espèces exotiques et/ou rares pour la région (Asters d'Amérique, Euphorbe des marais, ...).

D'un point de vue écologique, ces plantations ne remplissent aucune fonction et peuvent au contraire venir perturber l'équilibre écologique du site. Il semble que la strate inférieure du jardin des Amériques ait un peu été laissée à l'abandon depuis la dernière cartographie de l'étang, permettant le développement d'une jeune mégaphorbiaie. Si une telle gestion est maintenue sur plusieurs années, en prenant soin d'arracher le Solidage géant qui commencent à coloniser le milieu et en réalisant une fauche avec exportation tous les 2 ou 3 ans, une belle mégaphorbiaie pourrait se développer sous les arbres exotiques du jardin des Amériques.

2.2. Bilan surfacique et évolution

2.2.1. Bilan surfacique

Les berges de l'étang de Savigny présentent une diversité de milieux semi-naturels assez importante, passant de végétations mésophiles à humides, pionnières à arbustives, etc. Ce travail de cartographie a permis de mettre en évidence la présence de 7 classes phytosociologiques. Au sein de ces classes, il a été possible d'identifier 1 ordre et 9 alliances phytosociologiques. Le niveau d'identification a pu être poussé jusqu'à l'association pour 3 végétations. Cette diversité végétale se regroupe en 9 grands types de milieux :

- **Végétations aquatiques** (Classe : *Lemneta minoris*)
- **Végétations riveraines** (Classe : *Phragmito australis - Magnocaricetea elatae* > Alliance : *Phragmition communis* > Association : *Phragmitetum communis* / Classe : *Phragmito australis - Magnocaricetea elatae* > Alliance : *Caricion gracilis*)
- **Mégaphorbiaies** : (Classe : *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium* > Ordre : *Loto pedunculati - Filipenduletalia ulmariae*)
- **Végétation préforestières** (Classe : *Trifolio medii - Geranietea sanguinei* > Alliance : *Trifolion medii*)
- **Fourrés arbustifs** (Classe : *Rhamno catharticae - Prunetea spinosae* > Alliance : *Sambuco racemosae - Salicion capreae*)
- **Végétations des friches** (Classe : *Artemisietea vulgaris* > Alliance : *Dauco carotae - Melilotion albi* ; Classe : *Artemisietea vulgaris* > Alliance : *Arction lappae* > Association : *Heracleo sphondylii - Rumicetum obtusifolii*)
- **Prairies mésophiles** (Classe : *Arrhenatheretea elatioris* > Alliance : *Lolio perennis - Plantaginion majoris*)
- **Pelouses pionnières** (Classe : *Sedo albi - Scleranthetea biennis* > Alliance : *Alyso alyssoidis - Sedion albi*)
- **Végétation des parcs** (Classe : *Arrhenatheretea elatioris* > Alliance : *Cynosurion cristati* > Association : *Festuco rubrae - Crepidetum capillaris*)

Pour être alignée avec la cartographie réalisée en 2016, la surface occupée par les pelouses de parc et les plantations ornementales en mosaïque sur les berges sud n'est pas prise en compte. La répartition des différents habitats sur les berges de l'étang est présentée figure 14. En analysant les données du tableau 1, les observations suivantes sont faites :

- Avec près de 30% des surfaces occupées, ce sont les friches qui composent la majorité des habitats des berges de l'étang. Les friches de vivaces sur sol frais s'étalent sur plus de 17% de la surface des berges, les friches vivaces sur sol sec sur près de 13%.
- Avec près de 25% des surfaces occupées, les végétations anthropiques que sont les pelouses de parcs, les plantations ornementales et les alignements d'arbres occupent le second rang des végétations des berges. Au sein des végétations anthropiques, ce sont les pelouses de parc sur les berges sud qui occupent la plus grande surface avec environ 15% d'occupation, les alignements d'arbres et les plantations occupent les 10% restants. Les plantations, principalement localisées au niveau du Jardin des Amériques, semblent plus ou moins laissées à l'abandon ce qui a permis le développement, en mosaïque, de mégaphorbiaies.

- Les végétations riveraines occupent près de 18% de la surface des berges. *A priori* plus aptes à se développer autour d'un étang que les autres habitats, ces végétations sont pourtant minoritaires autour de l'étang de Savigny. Parmi elles, ce sont les roselières qui se sont le mieux développées, occupant 15% de l'espace, les cariçaies occupant les 3% restants. Ce faible pourcentage de végétations riveraines peut s'expliquer par l'absence de marnage, rendant impossible l'inondation même temporaire d'une partie des berges, allié à la présence de berges minérales abruptes et de peu de berges en pente douce. L'association de ces facteurs empêche notamment le développement de végétations typiques des berges d'étang tels que les gazons amphibies par exemple.
- Les fourrés arbustifs occupent 7% des berges nord de l'étang. Avec 5% de recouvrement chacune, les végétations préforestières et les prairies mésophiles sont présentes sur les berges nord de l'étang.
- Les mégaphorbiaies, présentes de façon très ponctuelle, occupent près de 2% des berges. Avec respectivement 0,07% et 0,01%, les pelouses pionnières et les couvertures de Lemnacées sont présentes de façon très discrète sur les berges.

Tableau 1 : Surfaces en (m2) et en (%) des différents habitats rencontrés sur les berges de l'étang de Savigny

Nom syntaxonomique	Nom français	Surface (m2)	Surface (%)
Végétation aquatique			
<i>Lemnetea minoris</i>	Couvertures de Lemnacées	2	0,01
Végétation riveraine			
<i>Phragmition communis</i>	Roselières	2292	15,10
<i>Caricion gracilis</i>	Peuplement de grandes laïches	403	2,66
<i>Sous total</i>		2695	17,76
Mégaphorbiaies			
<i>Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium</i>	Mégaphorbais	260	1,71
Végétation préforestières			
<i>Trifolion medii</i>	Ourlets vivaces mésophiles	676	4,45
Fourrés arbustifs			
<i>Sambuco racemosae - Salicion capreae</i>	Fourrés arbustifs	1066	7,03
Végétation des friches			
<i>Dauco carotae - Melilotion albi</i>	Friches de vivaces sèches	1908	12,57
<i>Arction lappae</i>	Friches de vivaces fraîches	2609	17,19
<i>Sous total</i>		4517	29,17
Prairies mésophiles			
<i>Lolio perennis - Plantaginion majoris</i>	Pelouses piétinées	726	4,78
Pelouses pionnières			
<i>Alyso alyssoidis - Sedion albi</i>	Pelouses pionnières	11	0,07
Végétation des parcs			
-	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	845	5,57
<i>Festuco rubrae - Crepidetum capillaris</i>	Pelouses de parc - Berges nord	2174	14,33
-	Plantations - Berges nord	560	3,69
<i>Sous total</i>		3579	23,59
Absence de végétation			
-	Infrastructures des villes	1642	10,82
<i>Total</i>		15174	100,00

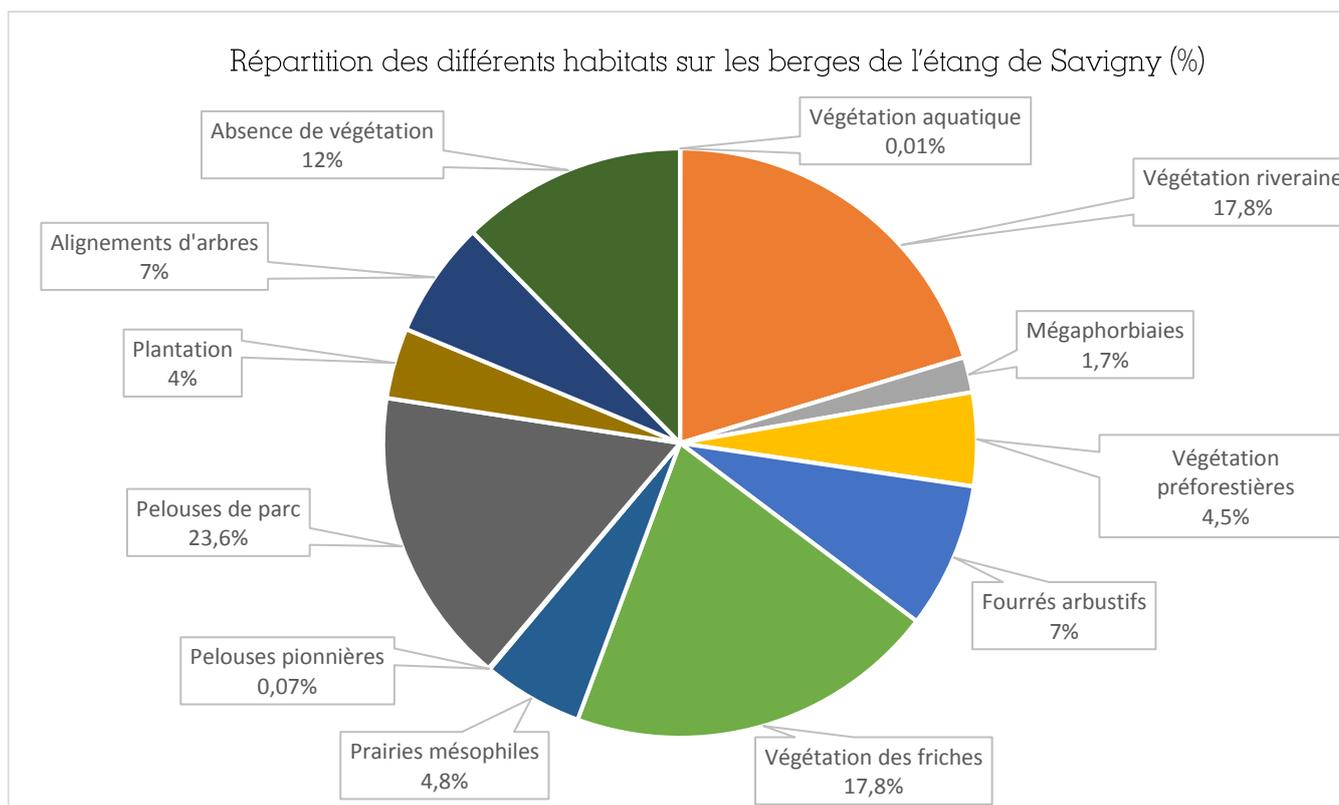


Figure 14 : Répartition des différents habitats sur les berges de l'étang de Savigny (% de surface) - Source : CBNBP

2.2.2. Evolution

Pour respecter la classification choisie lors de la précédente cartographie et faciliter la comparaison, les végétations recensées ont été classées en 3 grands types : végétations humides, ouvertes et semi-ouvertes, et anthropiques (Tableau 2). Une comparaison est faite entre les surfaces occupées par les différents habitats en 2016 et 2021. De par le biais observateur et les imprécisions dues à la saisie cartographique, la surface totale des berges recensée en 2021 n'est pas exactement la même qu'en 2016. Les comparaisons de surface ne sont donc pas faites sur les pourcentages mais sur les mètres carrés d'occupation.

Tableau 2 : Comparaison des surfaces recensées en 2016 et 2021 pour chacun des habitats rencontrés sur les berges de l'étang de Savigny avec commentaires de leurs évolutions

Végétations	Surface recensée 2021 (m ²)	Surface recensée 2016 (m ²)	Commentaires
Végétations aquatiques			
Couvertures de Lemnacées	2	56	Déjà très faible, la population a continué à diminuer entre 2016 et 2021, il ne reste plus que quelques minuscules patches de lentilles d'eau.
Roselières	2292	1389	L'augmentation de la surface est due à la prise en considération des franges d'iris comme une végétation des roselières, ce qui ne semble pas avoir été le cas en 2016 et à l'augmentation de la surface des phragmitaies.
Peuplement de grandes laiches	403	619	La diminution de la surface des cariçaies est due à la colonisation de ce milieu par les friches et les espèces envahissantes.
Mégaphorbiaies	260	176	L'augmentation de la surface des mégaphorbiaies est due à l'apparition d'une jeune mégaphorbiaies en mosaïque avec le jardin d'Amérique.
Végétations ouvertes et semi-ouvertes			
Ourllets calcicoles mésophiles	676	-	L'ourlet calcicole du <i>Trifolium medii</i> n'avait pas été recensé en 2016. Cette végétation était considérée en partie comme prairie mésophile, en partie comme une végétation en transition entre prairie et fourré. Le cortège floristique inventorié en 2021 correspond bien à un ourlet calcicole.
Pelouses piétinées	726	-	La pelouse piétinée n'avait pas été recensée en 2016. Cette végétation était considérée comme une pelouse de parc. Le cortège floristique, modifié par les pressions de pâturage, correspond bien à un faciès de pelouse piétinée.
Pelouses pionnières	11	-	Les pelouses pionnières n'avaient pas été recensées en 2016.
Friches de vivaces sèches	1908	-	Les friches de vivaces sur sol sec n'avaient pas été recensées en 2016. Cette végétation était alors considérée comme une prairie mésophile. Elle a évolué en friche.
Friches de vivaces fraîches	2609	-	Les friches de vivaces sur sol frais n'avaient pas été recensées en 2016. Cette végétation était alors considérée comme une prairie mésophile. Elle a évolué en friche.
Fourrés arbustifs	1066	859	La surface des fourrés arbustifs a légèrement augmenté entre 2016 et 2021.
Prairie mésophile	-	2562	Les prairies mésophiles recensées en 2016 ont évolué en friche.
Ourllet nitrophile frais	-	177	L'ourlet nitrophile frais recensé en 2016 a évolué en friche.
Transition prairie/fourré	-	987	La végétation entre transition prairie/fourré recensée en 2016 a évolué en ourlet calcicole et friche.
Végétations anthropiques			
Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	845	-	En 2016, alignements d'arbres et plantations avaient été catégorisés comme « plantations ». Une distinction a été faite entre les deux habitats en 2021. La diminution de surface est due à ce changement de catégorie.
Pelouses de parc - Berges nord	2174	3813	La diminution de surface est due au fait qu'une partie des pelouses de parc observée en 2016 est catégorisée comme pelouse piétinée en 2021.
Plantations - Berges nord	560	1464	La diminution de surface est due au fait qu'une partie des plantations observées en 2016 est catégorisée comme alignements d'arbres en 2021.

Il n'y a pas de changement d'habitat particulièrement surprenant entre 2016 et 2021. Certaines des végétations observées en 2016 ont évolué et n'ont plus été inventoriées en 2021 : certains habitats ont donc disparu, d'autres sont apparus. Certaines végétations observées en 2016, toujours présentes en 2021, ont simplement été classées différemment.

2.2.3. Gestions envisagées pour les végétations à favoriser

Entre 2016 et 2021, certaines végétations ont disparu, d'autres sont apparues, d'autres se sont dégradées, d'autres encore se sont développées. La diversité des milieux rencontrés reste intéressante. Au sein de toutes les végétations recensées, certaines présentent davantage d'intérêt pour la flore, le paysage ou la faune. Il serait intéressant de mettre en place une gestion pour les favoriser.

A la lumière des évolutions d'habitats observées en 5 ans sur les berges de l'étang, quelques pistes de gestion sont évoquées ci-dessous pour encourager le développement de certaines végétations :

- Déjà présents de façon très éparse, les tapis de Lemnacées sont aujourd'hui quasiment inexistantes. Les patchs restants sont présents à proximité des berges ouest, dans une zone où les déchets semblent s'accumuler. Un retrait systématique de ces déchets, pouvant causer une pollution de l'eau et limiter le développement des lentilles d'eau est préconisé.
- La diminution de la surface des cariçaies est due à la colonisation de ce milieu par *Petasites hybridus*. Un arrachage de cette espèce envahissante pourrait être expérimenté sur une ou plusieurs années afin d'évaluer ses conséquences et donc, la pertinence de poursuivre ou non cette action.
- Sur les berges nord, le patch de mégaphorbiaies restant est en très mauvais état. Les reliques de mégaphorbiaies sont envahies par les ronces et les ligneux. Un arrachage annuel des ligneux et des actions de débroussaillage suivies de fauches exportatrices tous les deux ou trois ans pourraient être mises en œuvre. En mosaïque avec le jardin d'Amérique, la jeune mégaphorbiaie apparue récemment gagnerait à se développer. Pour ce faire, un arrachage des plants de solidages géants est préconisé, associé à une fauche exportatrice tous les deux ou trois et à l'abandon de tout entretien des plantations exotiques.
- Le développement des pelouses pionnières, encore fragiles, peut être menacé par le développement d'autres végétations sur les berges minérales. Protégées par des grillages ou situées dans des zones où les usagers du parc ne marchent pas, elles ne sont pas menacées par un sur-piétinement. Pour favoriser leur développement, il serait intéressant de procéder à une fauche ou à un arrachage annuel des espèces présentes ne faisant pas partie de leur cortège végétale (*Picris hieracioides*, *Plantago lanceolata*, *Sambucus ebulus*, *Lactuca serriola*, *Cerastium fontanum*, etc.)
- Le développement de l'ourlet calcicole mésophile peut être menacé par la colonisation du milieu par les jeunes pousses de cornouiller sanguin. Un arrachage des ligneux tous les deux ou trois ans est préconisé.
- Les prairies mésophiles ont toutes évolué en friches de vivaces, sur sol frais ou sec, évolution que l'on peut qualifier de « naturelle ». Pour retrouver des prairies de type fauche, une fauche tardive des friches de vivaces sur sol frais avec exportation peut se révéler efficace. En ce qui concerne les friches de vivaces sur sol frais, des fauches répétées peuvent permettre de retrouver une prairie nitrophile. Cependant, comme une bonne partie de ces friches fraîches sont envahies par *Petasites hybridus*, espèce plutôt résistante à la fauche, cette action pourrait ne pas être totalement efficace.
- Les roselières, pelouses piétinées et fourrés arbustifs semblent bien se maintenir ou se développer. La gestion actuelle peut être conservée.

2.3. Enjeux et menaces

2.3.1. Enjeux

Il n'y a pas de grands enjeux floristiques sur les berges de l'étang de Savigny. Cependant, de nombreux milieux recensés sont des zones de refuge pour la faune et jouent un rôle de corridor écologique, important à conserver en milieu très urbanisé comme le Seine-Saint-Denis. L'enjeu principal dans la gestion des berges est de parvenir à conserver la diversité d'habitats observés.

Comme vu précédemment, une attention particulière pourra être portée au développement et à la stabilisation de certains milieux encore très fragiles comme les mégaphorbiaies, les tapis de lentilles d'eau et les pelouses pionnières. A l'inverse, pour certains milieux assez pauvres floristiquement, une gestion différente pourra mener à la reconstruction de milieux plus intéressants, comme les prairies mésophiles et/ou nitrophiles par fauche des friches par exemple.

2.3.2. Menaces

Les menaces principales pesant sur le parc sont :

- La colonisation de certains milieux par *Petasites hybridus* qui se développe rapidement et peut devenir problématique. La carte des zones colonisées par *Petasites hybridus* est présentée en annexe 2.
- Dans une moindre mesure, le piétinement, la sur-fréquentation et le pâturage peuvent déséquilibrer les pelouses pionnières et les pelouses piétinées.
- En cas d'incident ou de sur-fréquentation, la pollution possible des eaux de l'étang peut perturber l'équilibre et le développement des végétations aquatiques et humides.



Figure 15 : Colonisation des berges de l'étang de Savigny par *Petasites hybridus* - Parc du Sausset - 2021

Conclusion

La cartographie des berges de l'étang de Savigny a permis de recenser sept classes de végétations syntaxonomiques différentes au sein du parc. Sans grand intérêt d'un point de vue floristique, les végétations recensées ont une importance d'un point de vue faunistique, paysager et écologique. Elles servent de zones de refuge à la faune, jouent le rôle de corridor écologique, rôle très important dans un territoire urbanisé comme le Seine-Saint-Denis et pour certaines, permettent la filtration de l'eau et la stabilisation des berges. Elles ont en plus un rôle esthétique non négligeable au sein du parc, très fréquenté, écrin de verdure dans ce département très urbanisé.

Il est important de conserver la biodiversité des habitats présents le long de berges. La gestion actuelle peut être conservée pour les habitats stables ou qui se développent bien. Une nouvelle gestion peut être expérimentée pour les habitats qui gagneraient à être développés ou reconstruits.

Bibliographie

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2021. Bordereau d'Inventaire des Végétations - Région Île-de-France. Disponible https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/cbnbp/telechargement/BIV_2013.pdf

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2015b. Référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France, version du 14 octobre 2015. Fichier Excel disponible sur http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/referentiels_phyto/REF_VEG_IDF_2015-10.zip

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2016. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France. Version mai 2016. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France / Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France. 18 p. + fichier Excel issu d'une extraction des taxons et données de la base de données Flora (mise à jour du 23 avril 2016) disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/ressources.jsp>.

FERNEZ T. et CAUSSE G., 2015. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. Version 1. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France / Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France. 89 p.

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.), 2015. Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France. Paris. 2 Volumes : méthodologie : 68 p. + Manuel pratique. 224 p.

LEHANE F., 2016. Cartographie de l'étang de Savigny du parc départemental du Sausset. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 13 p. + annexe

Fichiers complémentaires

En complément de ce rapport, ont été transmis les fichiers suivants :

- Metadonnées_CBNBP2021_CD93_EtangdeSavigny_EC : Fiche de métadonnées. Document PDF.
- BBD_simplifiee_CD93_Savigny : Base de données simplifiées de la cartographie. Contient l'identifiant de chaque polygone, les végétations qu'ils contiennent et leur pourcentage de recouvrement respectif. Document Excel.
- CBNBP_CD93_SAVIGNY_SURFACE : Couche simplifiée des polygones de la cartographie. Document shp, cpg, prj, shx.
- CBNBP_CD93_SAVIGNY_POINT : Couche simplifiée des ponctuels de la cartographie. Document shp, cpg, prj, shx.
- CBNBP_CD93_SAVIGNY_LIGNE : Couche simplifiée des linéaires de la cartographie. Document shp, cpg, prj, shx.
- Carte_EtangdeSavigny_2021 : Carte des végétations de l'étang de Savigny réalisée en 2021. Document PDF.

Table des figures

Figure 1 : Carte des contours du parc du Sausset et des berges de l'étang de Savigny -.....	1
Figure 2 : Végétation éparse de lentilles d'eau – Classe du <i>Lemneta minoris</i>	4
Figure 3 : Frange d'Iris pseudacorus - Alliance du <i>Phragmition communis</i>	5
Figure 4 : Phragmitaie - Association du <i>Phragmitetum communis</i>	5
Figure 5 : Cariçaie - Alliance du <i>Caricion gracilis</i>	6
Figure 6 : Mégaphorbiaie à Reines des prés avec roselière au second plan - Ordre du <i>Loto pedunculati</i> – <i>Filipenduletalia ulmariae</i>	7
Figure 7 : Jeune mégaphorbiaie dans le jardin des Amériques - Classe du <i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvulata</i> <i>sepium</i> - Parc du Sausset - 2021.....	7
Figure 8 : Ourlet calcicole envahie par le Cornouiller sanguin - Alliance du <i>Trifolion medii</i>	9
Figure 9 : Friche de vivaces sur sol frais sur les berges nord d el'étang - Alliance de l' <i>Arction lappae</i>	10
Figure 10 : Friche de vivaces sur sol sec - Alliance du <i>Dauco carotae</i> - <i>Melilotion albi</i>	12
Figure 11 : Pelouses pionnières sur les berges minérales - Alliance de l' <i>Alyso alyssoidis</i> - <i>Sedion aldi</i>	13
Figure 12 : Pelouses piétinées pâturées par les bernaches - Alliance du <i>Lolio perennis</i> – <i>Plantaginion majoris</i>	15
Figure 13 : Pelouses de parc - Association du <i>Festuco rubrae</i> - <i>Crepidetum capillaris</i>	16
Figure 14 : Répartition des différents habitats sur les berges de l'étang de Savigny (%).....	20
Figure 15 : Colonisation des berges de l'étang de Savigny par <i>Petasites hybridus</i>	23

Table des tableaux

Tableau 1 : Surfaces en (m2) et en (%) des différents habitats rencontrés sur les berges de l'étang de Savigny.....	19
Tableau 2 : Comparaison des surfaces recensées en 2016 et 2021 pour chacun des habitats rencontrés sur les berges de l'étang de Savigny avec commentaires de leurs évolutions.....	21

Annexes



Carte des végétations des berges de l'étang de Savigny
Parc du Sausset (93) - 2021



Cartographie et carte réalisées par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Octobre 2021

Cartographie des berges de l'étang de Savigny par le CBN du Bassin Parisien
Parc du Sausset (93) - 2021



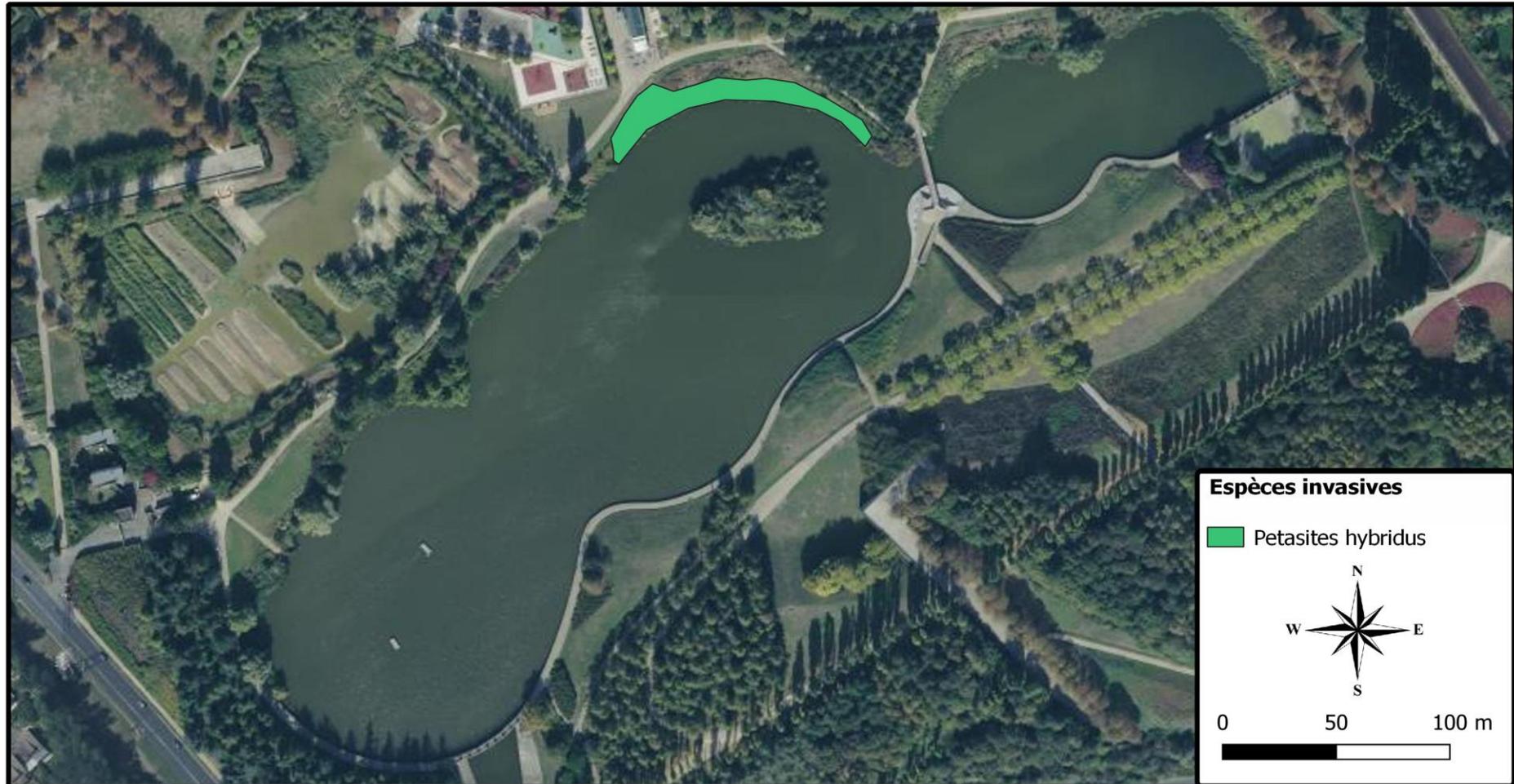
Légende des végétations des berges de l'étang de Savigny Parc du Sausset (93) - 2021

Etiquette syntaxon	Nom du syntaxon	Libellé Corine Biotopes	En mosaïque avec	Corine Biotopes	EUNIS
<u>Végétations aquatiques</u>					
	Lemi <i>Lemnetea minoris</i>	Couvertures de Lemnacées	-	22.411	C1.221
<u>Fourrés arbustifs</u>					
	SaSa <i>Sambuco racemosae - Salicion capreae</i>	Clairières à couverts arbustifs	-	31.872	G5.85
<u>Pelouses pionnières</u>					
	AlSe <i>Alyssa alyssoidis - Sedion albi</i>	Pelouses pionnières medio-européennes	-	34.1	E1.11
Ourlets calcicoles mésophiles					
	Trme <i>Trifolion medii</i>	Lisières mésophiles	-	34.42	E5.22
<u>Végétation des mégaphorbiais</u>					
	FiCo <i>Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium</i>	Communautés à Reines des prés et communautés associées	12.1	37.1	E5.412
<u>Pelouses pieténées</u>					
	LoPl <i>Lolio perennis - Plantaginion majoris</i>	Pâtures mésophiles	-	38.1	E2.1
<u>Végétations riveraines</u>					
	Phco <i>Phragmition communis</i>	Roselières	-	53.1	C3.2
	Cagr <i>Caricion gracilis</i>	Peuplement de grandes laiches	-	53.21	D5.21
<u>Végétations des parcs</u>					
	-	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	-	84	G5.1
	FeCr <i>Festuco rubrae - Crepidetum capillaris</i>	Pelouses de parc	85.14	85.12	E2.64
	-	Villes	-	86	J1.1
<u>Friches de vivaces</u>					
	DaMe <i>Dauco carotae - Melilotion albi</i>	Terrains en friche	-	87.1	E5.1
	Arla <i>Arction lappae</i>	Terrains en friche	-	87.1	E5.1
Motifs					
	Station surfacique				
	Station ponctuelle				
	Station linéaire				
	Mosaïque de végétations = à 2 habitats				

Cartographie et carte réalisées par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Octobre 2021



Carte des surfaces envahies par la Petasite hybride
Parc du Sausset (93) - 2021



Cartographie et carte réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Octobre 2021

Cartographie des berges de l'étang de Savigny par le CBN du Bassin Parisien
Parc du Sausset (93) - 2021



Pour en savoir plus :
<http://www.cbnbp.mnhn.fr>



Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le ministère en charge de l'environnement depuis 1998.

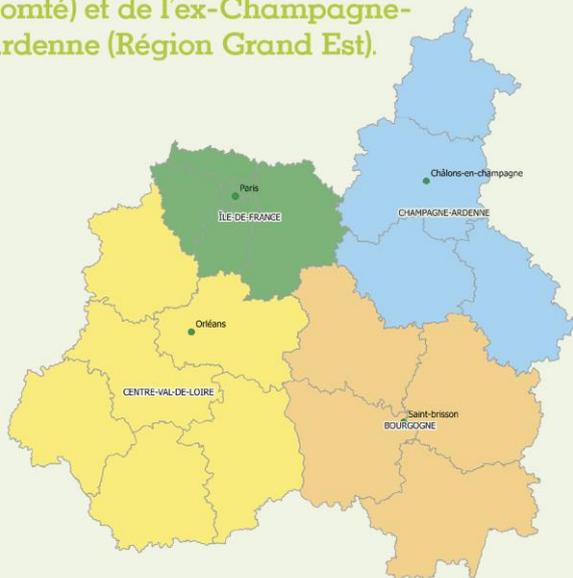
4 missions au service de la flore sauvage et de la végétation

- la connaissance ;
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés ;
- la fourniture d'un concours technique et scientifique auprès des pouvoirs publics ;
- l'information et la sensibilisation du public.

Sa labellisation

- Un agrément national conféré par le ministère en charge de l'environnement (JO du 23/09/2017) ;

Le CBNBP intervient sur un périmètre constitué des Régions Centre-Val de Loire, Île-de-France et des départements de l'ex-Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté) et de l'ex-Champagne-Ardenne (Région Grand Est).



Le CBNBP est membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux et partenaire de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Contacts

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle

Directeur : Frédéric Hendoux
Directeur scientifique adjoint : Sébastien Filoche
61, rue Buffon - CP53
75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 35 54
[E-mail : cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

Délégation Bourgogne

Responsable : Olivier Bardet
Maison du Parc Naturel Régional du Morvan
58230 SAINT-BRISSON
Tél. : 03 86 78 79 60
[E-mail : cbnbp-bourg@mnhn.fr](mailto:cbnbp-bourg@mnhn.fr)

Délégation Centre-Val de Loire

Responsable : Jordane Cordier
DREAL Centre - BP6407
5, avenue Buffon - 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 31
[E-mail : cbnbp-cvl@mnhn.fr](mailto:cbnbp-cvl@mnhn.fr)

Délégation Champagne-Ardenne

Responsable : Frédéric Hendoux
30, Chaussée du Port - CS 50423
51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. : 03 26 65 28 24
[E-mail : cbnbp-ca@mnhn.fr](mailto:cbnbp-ca@mnhn.fr)

Délégation Île-de-France

Responsable : Jeanne Vallet
61, rue Buffon - 75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 56 47
[E-mail : cbnbp-idf@mnhn.fr](mailto:cbnbp-idf@mnhn.fr)

Pôle Conservation

Responsable : Philippe Bardin
Tel. : 01 40 79 56 25
philippe.bardin@mnhn.fr

Pôle Phytosociologie

Responsable : Gaél Causse
Tel. : 03 86 78 79 61
gael.causse@mnhn.fr

Pôle Système d'information

Responsable : Cyril Tabut
Tel. : 01 40 79 80 99
cyril.tabut@mnhn.fr